

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

La justice est-elle moins sévère avec les puissants?

G.R.M

Libreville/Gabon

AU Gabon, les récriminations à l'égard de la justice sont courantes. Une certaine opinion soutient qu'elle est en partie aux ordres. Ou du moins, qu'elle est essentiellement au service des tenants du pouvoir et les membres de leurs familles. Car bien que cités dans des affaires mafieuses, ils n'ont jamais été inquiétés.

Cela s'est d'ailleurs vérifié à plusieurs reprises lors d'audiences ouvertes dans le cadre de plusieurs affaires. On note que plusieurs personnes appartenant à l'élite dirigeante ou leurs proches, devant être citées comme témoins n'ont jamais été appelées à la barre, encore moins été entendus, ne serait-ce qu'à titre de renseignement.

L'on avait vite compris que cela était impossible à l'époque. Nombreux sont ceux qui disent donc que " la justice gabonaise est gangrenée par les lobbies ". Y compris des groupes ou communautés étrangères (libanais, chinois, camerounais, maliens...) qui influenceraient ses décisions en défaveur des faibles ou des pauvres.

L'on a d'ailleurs souvenance de ce que, lors d'une déclaration faite le 4 octobre 2021, le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) avait même dénoncé " les décisions grises " rendues par la justice gabonaise. " Le peuple gabonais a besoin d'une justice qui peut, par nos décisions, lui rendre ses routes volées, ses logements détournés, son eau et son électricité bloqués dans les comptes bancaires logés dans les paradis fiscaux, ses immeubles construits avec les deniers publics mais appartenant à des privés ", dénonçaient les membres du Synamag. Appelant ainsi à " une justice indépendante et équitable ".



Une vue du Palais de justice de Libreville.

L'équité et l'indépendance de la justice ont été évoquées, le 4 septembre dernier, par le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, lors de sa prestation de serment. En considérant qu'il s'agit de deux principes fondamentaux de la justice inscrits dans la Constitution. Les magistrats devraient comprendre qu'en gage d'indépendance avec les lobbies, ils ne sont pas soumis à eux. C'est, au demeurant, ce qu'a semblé dire, vendredi dernier, le garde des Sceaux, Paul-Marie Gondjout, lors du Conseil supérieur de la magistrature : " L'indépendance des juges et de la justice sous-tend l'État de droit, elle est indispensable au fonctionnement de la démocratie et au respect des Droits de l'homme."

Magistrats sous influence ?

A.M.

Libreville/Gabon

DANS son principe de séparation de pouvoir, Charles Louis de Montesquieu, plus connu sous le nom de Montesquieu, avait écrit : " Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par les dispositions des choses, le pouvoir arrête le pouvoir". L'auteur de l'Esprit des lois voulait de ce pas que le pouvoir politique soit organisé de telle sorte qu'en lui-même il y ait des garde-fous pour lutter contre l'arbitraire et le totalitarisme de sorte qu'il favorise un juste équilibre des choses dans l'expression des différents pouvoirs qui est l'un des fondements de la démocratie. C'est la raison pour laquelle plusieurs systèmes politiques

sont construits autour de trois piliers que sont l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. Avec ceci que de ces trois piliers, le pouvoir exécutif a tendance à phagocyter les deux autres (le législatif et le judiciaire). Dès lors, le pouvoir judiciaire, qui joue le rôle d'arbitre, de protection et de garant de l'État de droit est, comme le pouvoir législatif, sous le joug de l'Exécutif, c'est-à-dire du pouvoir politique qui décide et oriente très souvent son action parce que détenteur de la bourse. Celle-là même qui maintient les magistrats en captivité. Du coup, les trois principales missions de la justice qui sont de protéger, décider et préserver le vivre-ensemble dans la société s'en trouvent quelque peu mises à mal, parce que la justice est tenue en laisse.

Une des pistes préconisées pour

rendre à la justice une once de liberté est de faire en sorte que le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ne soit plus présidé par le chef de l'Exécutif mais par un magistrat qui aura préalablement été élu par ses pairs et qui ne sera pas, lui non plus, sous influence.

Aussi faudrait-il pour parvenir à la rendre davantage indépendante qu'on apporte aux magistrats un minimum de commodités pour les mettre à l'abri de la séduction des choses finies. Car dit-on : "Celui qui est plus exposé à la corruption c'est celui qui n'en a pas". Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'on pourra demander aux magistrats de servir le pays avec dignité et honneur. Sinon on ne se limitera qu'au stade des bonnes intentions, sans plus.